

Rolle, le 15 février 2021

PREAVIS N°2 – 2021
concernant le Règlement du Conseil Consultatif d'Accueil de Jour

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse pour sa séance du 24 mars 2021.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de vous inviter à valider le Règlement sur le Conseil Consultatif d'Accueil de Jour de l'association Enfance & Jeunesse.

Selon ses statuts (art. 22), l'association Enfance & Jeunesse institue un Conseil Consultatif de l'Accueil de Jour (CCAJ) qui permet l'échange d'informations et de propositions entre le Réseau d'Accueil de Jour de Rolle et environs (AJERE) et ses partenaires.

Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le CCAJ ou le charger de tâches en rapport avec la mise en œuvre de la politique d'accueil de jour. Outre les représentants du Réseau, le Conseil Consultatif sera notamment composé de représentants des employeurs de la région, des professionnels de l'accueil de jour œuvrant dans les structures membres et de parents concernés.

Le CCAJ jouit d'un pouvoir consultatif auprès de notre association et peut donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'accueil de jour et sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le Réseau.

Enfance & Jeunesse est la première association du canton de Vaud à mettre en place un Conseil Consultatif pour l'accueil de Jour. Le Conseil Consultatif vise à mettre en commun les compétences de toutes les personnes qui s'intéressent au domaine de l'accueil de jour.

Les fonctions touchent notamment les projets pédagogiques et leur application pratique, la politique d'encadrement, le fonctionnement de l'institution, le cadre des exigences légales et réglementaires et suit les développements dans ce domaine.

Les échanges entre les membres ont pour but de favoriser les réflexions visant à améliorer la qualité de la prise en charge de l'enfant, et d'optimiser la communication avec nos partenaires principaux, les familles de la région.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 24 mars 2021
- Vu le préavis 02/2021 approuvé par le Comité de Direction dans sa séance du 15 février 2021
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le Règlement du Conseil Consultatif d'Accueil de Jour proposé

Ainsi adopté par le Comité de direction dans sa séance du 15 février 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Enfance & Jeunesse

Marinella Page
Présidente

Ingid Jorissen
Directrice

Annexe : Règlement du CCAJ 2021